



COMMUNE DE MIES

PROCES-VERBAL de L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES du 15 décembre 2010

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 3 novembre 2010
3. Communication du bureau
4. Présentation de l'avant-projet de STEP intercommunale par Monsieur P. Kilchherr, chef de service des SITSE
5. Informations de la Municipalité
6. Soutien au programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux de 2011 à 2015 (préavis no 8)
7. Budget 2011 (préavis no 9)
8. Rapports des Commissions
9. Divers et propositions individuelles.

1. Appel

Excusés : P. BIGNENS – F. BUENSOD – M.-L. GOLAZ – H. JOCHAUD-DU-
PLESSIX – G. MARCHAND – A.-P. MARCHAND – P. MEIER – S. MIR
E. PETTINAROLI – J.-P. STREIT

Non excusés : S. GORGERAT – A. HYSENI – G. PERRIN

Procès-verbal de l'assemblée du 3 novembre 2010

En l'absence d'observations ou corrections, le PV est approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions.

3. Communications du Bureau :

J.-L. RAY demande si tous les Conseillers ont reçu le courrier concernant les dates des scrutins et du dépôt des candidatures aux élections 2011 et donne rendez-vous le 12 janvier prochain pour une séance d'information aux personnes intéressées à s'investir dans la vie publique de la commune. Il propose, à ceux qui le souhaitent, un formulaire d'inscription sachant que ces formulaires sont dès maintenant à disposition auprès du greffe communal et téléchargeables sur le site Internet de Mies.

Il voudrait aussi que l'on puisse élire 45 conseillers et 10 viennent ensuite – et non 7 comme il y a cinq ans - pour éviter de se retrouver en sous-nombre en cours de législature. Il demande que si les Conseillers ne sont pas d'accord avec cette augmentation du nombre de suppléants ils le manifestent.

Il a placé sur le site de Mies le communiqué de presse de l'Etat de Vaud signé par la présidente de la Commission cantonale consultative de l'égalité, Madame Jacqueline de Quatro. Ce texte vise à encourager les femmes à s'engager en politique lors des prochaines élections communales de 2011. Pour ce faire, notre président fait partager à l'assemblée sa réflexion sur le fait qu'il serait peut-être judicieux d'avoir une petite caisse de compensation qui couvrirait les frais d'un(e) baby-sitter qui pourrait remplacer la maman ou le papa devant se rendre à une séance du Conseil ou à une Commission et propose d'en reparler sous les divers si cela intéresse des Conseillers.

4. Présentation de l'avant-projet de STEP intercommunale par Monsieur P. Kilchherr, chef de service des SITSE

La STEP actuelle est obsolète et surchargée vu l'accroissement continu de la population et il faut la remplacer.

Après maintes recherches notamment un rapprochement avec Genève (qui s'avère trop coûteux) et avec Nyon (qui ne veut pas de partenariat) il a fallu se résoudre à se mettre à la recherche d'un emplacement adéquat pour construire notre propre STEP autonome, aidés en cela par le bureau d'ingénieurs Bovard, Nickel et Wicki.

Pour ce faire, il a été nécessaire de modifier les statuts du SIDAC (eau potable pour 8 communes) en SITSE (épuration pour 11 communes). Un PPA du Bois de la Mette à côté de la compostière a été élaboré. Puisque ce projet se situe sur la commune de Commugny, une mise à l'enquête a été déposée et a suscité des oppositions mais celles-ci ont été levées. Le projet va donc être soumis au Conseil de Commugny et ensuite au Canton qui doit aussi donner son aval. Un marché public a été organisé pour sélectionner un bureau d'ingénieurs (GITS, groupement d'ingénieurs pour la Terre Sainte) afin d'établir un avant projet (détails visibles sur le site www.tannay.ch/cms/uploads/pdf/Présentation_step.pdf)

Un projet sera soumis en janvier prochain avec mise à l'enquête, l'établissement de plans d'exécution, la soumission par lots, le vote des crédits par groupe de lots, etc Le premier coup de pioche est prévu en automne 2011 et l'inauguration en 2014 .

Lors de l'établissement des statuts des SITSE il avait été prévu un emprunt de CHF 30 millions mais ce montant ne suffira probablement pas, les contraintes ayant changé !

Enfin, puisqu'on en a l'opportunité, on envisage de profiter des 15kms de fouilles pour la nouvelle STEP pour installer aussi des tubes permettant le passage du gaz.

Ces travaux se feront peut-être en partenariat avec les SI de Nyon ou Genève et nécessitent de modifier les statuts des SITSE ainsi qu'une mise à l'enquête.

Suite aux explications de P. Kilchherr sur le procédé qui sera utilisé pour l'épuration de nos eaux usées contenant des résidus de médicaments, solvants, benzine, produits de traitements... le procédé à boue activée conventionnel a été choisi pour des questions de consommation d'énergie et d'aération, de coûts d'investissement, de coûts d'exploitation, d'emprise, de performances de traitement et de complexité d'exploitation.

G. DANISI demande pourquoi ne pas faire de la dépollution par les plantes ?

P. Kilchherr explique que ce procédé ne peut pas s'appliquer pour des questions de superficie nécessaire et que les roseaux utilisés pour la dépollution doivent être changés tous les 10 ans.

B. GAUD interroge sur le montant de la taxe d'épuration qui sera appliqué.

P. Kilchherr pourra indiquer un chiffre vers fin mars mais il pense que la facture pourrait doubler (actuellement CHF 0.70/m³)

R. MEROZ demande si les arrivées et écoulements d'eau se font par le même chemin ?

Il lui est répondu par l'affirmative avec un tuyau qui monte et un qui descend. Dès que l'eau a été turbinée elle redescend à Coppet pour être rejetée à 60-70m au large, dans le lac.

P.-A. SCHMIDT demande quelle sera la durée de vie d'une telle installation ?

P. Kilchherr indique 50 ans pour le béton, l'électro mécanique environ 7 ans car le milieu est très agressif, l'amortissement se fera sur 30 ans.

C. HILFIKER : quels sont les équivalents habitants, qui sont les gros producteurs d'eau ?

Qui va décider des processus après le renouvellement des autorités ?

P. Kilchherr indique que les hôpitaux, hôtels, restaurants, écoles, grandes surfaces, viticulteurs sont des équivalents habitants et grands producteurs d'eaux usées. Il y a pour l'ensemble des 11 villages du SITSE environ 18'000 hab. et la nouvelle step est prévue pour 30'000 hab. Si on pouvait enlever les eaux parasites on augmenterait la densité. Le système choisi de disques biologiques augmente la capacité des besoins.

En ce qui concerne les décisions prises par les nouvelles autorités, 30 millions d'emprunt ont déjà été votés et chaque crédit supplémentaire sera proposé aux différents conseils.

B. GAUD interroge sur les eaux parasites et ce qu'il adviendra en cas de gros orage ?

P. Kilchherr explique que les eaux parasites proviennent de regards ou de raccords aux chambres pas bien réglés mais il y a plusieurs sources différentes d'eau parasite.

En cas d'orage le surplus de l'eau part au lac.

J.-L. SEMOROZ intervient pour dire que nous avons voté il y a quelques temps le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) et CHF 120'000.- ont été utilisés pour trouver d'où venaient les excédents d'eau. La Société PIAL a fait les travaux nécessaires pour réparer ces fuites.

5. Informations de la Municipalité :

P. ENGELBERTS

- Suite au processus de fusion et au vote du 30 août dernier, le Conseil d'Etat a invalidé le vote de Founex qui refusait la fusion. Founex a décidé de ne pas recourir contre cette décision.

Le vote étant effectivement annulé un nouveau préavis doit être soumis mais étant donné que cette législature se termine, le témoin sera transmis à la prochaine pour toutes les communes. Une réunion se déroulera le 16 décembre à 20h aux Rojalets pour remercier tous ceux qui se sont montrés actifs dans ce processus.

- La Pose de la première pierre de la FIBA (Fédération internationale de basket-ball) s'est déroulée le 13 décembre en présence d'officiels et d'environ 200 personnes venues de divers horizons. La cérémonie fut grandiose et réussie, un reportage est accessible sur le site de www.mies.ch

Le bâtiment sera construit dans les 2 ans et ce projet n'a reçu aucune opposition.

- Les dates des 2 prochaines séances de cette législature auront lieu

le 23 mars et le 22 juin à 20h.

En juillet 2011 aura lieu l'assermentation de la nouvelle Municipalité.

- Notre Syndic remercie les Conseillers, ses collègues de la Municipalité et les employés communaux pour leur bonne collaboration.

Il propose, comme chaque année, le calendrier du zoo de la Garenne aux Conseillers intéressés.

J.-L. SEMOROZ

- La balayeuse orange achetée d'occasion il y a près de 10 ans à CHF 90'000.- et partagée entre 4 communes arrive à bout de course. Comme elle doit passer au service des autos en février elle a été soumise à l'expertise du garagiste qui prévoit de gros travaux pour la remettre en état ou qui propose d'en acheter une neuve dont le prix est fixé à CHF 160'000.- moins les 40'000.- pour le rachat de l'ancien véhicule. Notre participation à cet achat s'élèvera pour Mies à CHF 15'000.- car ce véhicule (blanc) sera maintenant partagé entre 6 villages. Avec cet achat se pose la question de savoir s'il n'était pas judicieux d'engager une personne comme chauffeur, les responsables des 6 communes intéressées se réuniront pour en discuter.

- Récupération du verre. Selon de nouvelles directives le verre devra être trié par couleur lorsqu'il sera jeté. Challande va nous livrer une benne à compartiments et avec ce tri se seront environ CHF 4'000.- que nous économiserons par année.

- A l'usage, il s'avère que le mobilier de la cafétéria ne convient pas à l'utilisation publique et que l'achat de nouvelles tables et chaises soit nécessaire. Dès lors ce sont CHF 22'000.- qui seront investis à cet usage.

S. NCHINDA demande ce qu'il adviendra de l'ancien matériel ?

Il lui est répondu que ce matériel sera utilisé pour d'autres services mais pas jeté.

A. CAVIN

- Les Immeubles « au Sorbier » sont maintenant habités mais le garage et le local poubelles n'ont pas pu être terminés à cause du grand froid, les aménagements extérieurs restent également à faire. Tous les locataires sont enchantés.

P. MASCALI

Le 16 décembre aura lieu le Noël des enfants à la cafétéria du Sorbier.

Le 17 décembre ce sont 112 aînés qui partageront le repas de Noël à midi au restaurant Best Western de Chavannes-de-Bogis.

6. Engagement de la somme de CHF 272'025.- pour soutenir la mise en place du programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux à raison de CHF 54'405.- par année, de 2011-2015

F. GAVILLET donne la conclusion du rapport de la Commission des finances qui est favorable à notre participation.

C. FIGEAT explique qu'il s'agit d'un projet régional d'amélioration des transports publics. Pour ce qui concerne les charges d'exploitation, vu que les communes participent à toute une série de frais, la participation de notre commune serait d'environ CHF 80'000.- (+ 30'000.-) en plus des 54'405.- justifiée par une augmentation et une amélioration des cadences. Si le montant des charges était supérieur aux prévisions, il faudrait alors s'interroger sur l'efficacité des investissements ou évaluer à quel niveau la chaîne des transports n'est pas attractive.

35 communes ont accepté le projet, 5 vont se prononcer dans les jours qui viennent et 6 voteront en 2011. A ce jour il n'y a que la commune de Bassin qui a refusé.

S. MASCALI pense que Bassin n'a pas compris que l'on est pratiquement obligé de participer car de toute façon en cas de déficit les frais seront répartis entre toutes les communes desservies.

C. STEVENS demande si le prix du bus est compris dans l'abonnement du train ?

J. SHELDON pense que les nouveaux horaires de Mobilis ou Unireso répondent à cette question.

C. HILFIKER se demande pourquoi un tel projet n'est pas soumis à la Commission de l'environnement, des travaux et de l'urbanisme ?

Il n'a pas trouvé dans la plaquette un passage qui parlerait de communauté tarifaire !

S. MOSES demande lui-aussi que ce projet soit, dans l'avenir, soumis à la Commission de l'environnement car les bus vont emprunter de nouveaux espaces.

La parole n'étant plus demandée il est procédé à la votation.

Le Conseil soutien le programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux de 2011 à 2015 (préavis no 8) à l'unanimité moins 2 abstentions.

7. Budget 2011 :

C. FIGEAT commente le préavis que chaque conseiller a reçu.

Le budget prévoit une perte de CHF 264'000.- parfaitement en ligne avec les hypothèses faites lors de la fixation du taux d'imposition 2011 qui était à 53 cts avant la modification proposée par la Commission des finances à 50 cts.

Augmentation des charges liées au projet de réorganisation des transports publics régionaux ?

Au niveau des finances, les principales charges découlent de la participation au fonds de péréquation bien qu'elles soient en diminution par rapport à 2009 et à la prise en compte des intérêts liés au financement des projets immobiliers (Sorbier/école) devant être amortis sur 30 ans.

Le personnel communal a obtenu une augmentation sélective d'un maximum de 1,5%
Les abonnements journaliers des CFF sont reconduits.

Débat :

G. DANISI ne comprend pas que lorsque l'on parlait de fusion le taux d'impôt était à 65cts alors que maintenant, la fusion ne s'étant pas réalisée, il est redescendu à 50cts

C. FIGEAT rappelle que le Canton prend 6 points d'impôt à sa charge (l'impôt Cantonal passe de 151,5 à 157,5) grâce à la nouvelle répartition de la facture sociale (merci AdCV) ce qui ne fait plus qu'une différence de 9 points gagnés grâce aussi au nouveau système de péréquation qui nous fait économiser environ CHF 2'000'000.-. Ces explications justifient la baisse de nos futurs impôts communaux.

E. FLEURY demande des explications pour le poste Immeubles « Au Sorbier » qui mentionne (p. 8 du budget de fonctionnement) des charges normalement supportées par les locataires.

C. FIGEAT a préféré plus prudent d'indiquer les charges présumées pour ce premier exercice puisque l'on est dans l'inconnu et les locataires paieront leur part selon ce que la loi autorise.

S. MASCALI, pour la Commission des finances, remercie notre ministre des finances de reconnaître à 50% le bien fondé de la demande de réduction des impôts communaux et attend le bouclage des comptes au 31.12.2011 pour lui prouver que la Commission avait entièrement raison et recommande aux Conseillers de voter favorablement ce budget.

P.-A. SCHMIDT rappelle que la commune a une réserve d'environ CHF 4'500'000.- et que si nous avons, par malheur, un exercice déficitaire ce ne serait pas catastrophique. On ne peut en vouloir à notre ministre des finances d'être prudent.

C. FIGEAT signale que le montant total des investissements cette année pour les constructions s'élève à environ CHF 14 millions. A ce jour, seuls 4 millions ont été empruntés à des taux particulièrement bas et 4 autres le seront probablement en 2011... c'est dire si les finances de la commune sont saines.

La parole n'étant plus demandée il est procédé à la votation.

Le préavis No 9/2010 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2011 est approuvé à l'unanimité.

8. Rapport des Commissions :

Pour l'AJET (Accueil de Jour des Enfants de Terre Sainte) F. GAVILLET indique que cet organe comprend les UAPE (Unités d'Accueil de la Petite Enfance), la crèche des Coppalines et les mamans de jour (dans le réseau depuis janvier 2010)

Lors de la dernière séance de novembre il a été discuté du budget qui s'élève à 3,2 Millions dont les 80% sont attribués aux salaires, l'adoption du règlement des organes internes de l'AJET et les tarifs à appliquer pour les mamans de jour qui reçoivent leur salaire de l'organisation et non plus des parents.

Le budget de cette année présente une perte au niveau des revenus à cause d'une baisse de fréquentation des familles à hauts revenus. Une nouvelle révision des grilles horaires a donc été réalisée pour éviter ces pertes.

Pour ASCOT (Association Scolaire Intercommunale de Terre Sainte) le budget est de CHF 10 millions (2,8 millions pour le primaire et 7,2 millions pour le secondaire)

10. Divers et propositions individuelles :

S. MEYLAN aimerait savoir où en est le projet de la nouvelle déchetterie et propose que le nouvel employé communal qui serait éventuellement engagé (chauffeur de la nouvelle balayeuse pendant 70% de son temps) puisse s'occuper de la déchetterie actuelle le samedi durant les 30% de temps qui lui reste.

P. ENGELBERTS signale qu'une décision sera prise lundi prochain pour savoir si on exécute le projet prévu ou si on l'abandonne ou encore si on revoit le projet mais se sera alors pour la prochaine législature vu que la procédure est longue.

P. CODEREY pose diverses questions :

- A t-on trouvé un concierge pour le Sorbier ?

A. CAVIN confirme qu'une entreprise s'occupe du nettoyage, du chauffage et des buanderies.

- Quel est le nom de la régie s'occupant de ce complexe ?

Il s'agit de la régie du Rhône qui répondait le mieux à ce que la Municipalité attendait.

- Est-on satisfait du chauffage à pellets et du stockage ?

Il y a eu de petits problèmes de livraison, mais le problème a été résolu. Une cuve à mazout de 2'000 litres a quand même été installée en cas de besoin. Il faut un temps d'adaptation, la régie et le concierge sont vigilants.

- Qu'en est-il du projet de rénovation du chantier naval ?

P. ENGELBERTS signale qu'une étude a été réalisée mais que l'ensemble devrait être entièrement revu. Il s'agit d'un grand investissement qui ne se fera pas durant cette législature mais le dossier, déjà très important, sera transmis à la prochaine Municipalité.

De plus, M. Sartorio qui est l'actuel exploitant du chantier naval, approche de la retraite et on va le laisser terminer son mandat avant d'entreprendre de très lourds travaux qui empêcheront probablement toute activité sur le site.

- Un Beach Volley a été installé au bord du lac, notre webmaster a t-il réalisé des photos ?

Il n'y a pas eu de photos mais dès le printemps revenu se sera chose faite.

- S'adressant à J.-L. SEMOROZ, il s'étonne de ne pas avoir vu le radar mobile de la commune sous la gare comme il l'avait demandé lors du dernier Conseil. Il lui est répondu que ce sera chose faite prochainement.

- S'adressant à P. MASCALI, il demande s'il serait possible d'installer des décorations de Noël depuis le giratoire de la route suisse qui fait aussi partie du village. La demande sera transmise aux successeurs de l'actuelle Municipalité.

A. BAERTSCHI demande s'il y aura 5 ou 7 Municipaux lors de la prochaine législature et s'il ne serait pas nécessaire d'augmenter les émoluments pour rendre la fonction plus attractive.

P.-A. SCHMIDT signale que pour augmenter le nombre de Municipaux il faut changer le règlement et c'est un peu tard maintenant pour la prochaine législature. En ce qui concerne les émoluments il y a ce qui est versé actuellement (montant mentionnés dans le précédent PV), un supplément peut être discuté lors d'un prochain Conseil mais de toute façon la rétribution ne peut pas faire concurrence à l'industrie privée.

C. STEVENS s'adresse à A. CAVIN pour savoir si Swisscom a terminé ses travaux pour l'accès à Bluewin TV ?

Malheureusement Swisscom a pris du retard et le délai est repoussé au printemps...

E. FLEURY demande quand le parking souterrain du Sorbier sera mis en service ?

A. CAVIN signale que le froid ne permet pas de faire les joins d'étanchéité. Il faut attendre le redoux. C'est pour cette raison que les places de parkings ne sont pas encore accessibles.

La parole n'étant plus demandée, la secrétaire procède à la lecture de l'extrait de PV qui est **accepté à l'unanimité.**

La séance est levée à 22h40 et suivie d'un apéritif.

Le Président

La Secrétaire

J.-L. RAY

N. WUILLEMIN